



Les cahiers de la Vie Fédérale

Les cahiers de la vie federale - N° 63

JUILLET 2012

Fédération Santé et Action Sociale

Sommaire :

- P. 1
Edito
- P. 2
Délégué-es 50^e
Congrès.
- P.3
Pré-mandatement.
- P.4
Loi du 20 août 2008

50^e, c'est parti !

Spécial
Pré-mandatement

Le 49^{ème} congrès s'est clos en décembre 2009, sur une résolution d'actualité qui avait pour titre « *L'espoir et l'ambition de jours meilleurs dès maintenant* » et l'adoption d'un document avec sept résolutions qui portaient, à la fois, sur les revendications et la vie syndicale de notre organisation. Ce document a été la feuille de route de ces 3 dernières années pour nos organisations...

Vient, maintenant, l'heure du bilan, de l'évaluation, mais aussi et surtout, un regard sur l'avenir, sur la CGT de demain.

Parce que le monde bouge, que le contexte politique a changé, que les rapports de force ont évolué, notre CGT se doit d'être en permanente mutation...

Pour mener à bien ces transformations, nous avons besoin de renouvellement dans nos pratiques et de forces nouvelles. Nous nous devons aussi d'affiner nos stratégies au service de la construction du rapport de force, du déploiement de tous les syndiqué-es dans la solidarité interprofessionnelle et intergénérationnelle.

Les syndiqué-es sont les mieux placé-es pour construire avec les salarié-es, les militant-es de demain, la CGT dont elles/ils ont besoin... Le 50^{ème} congrès confédéral représente le congrès de tous les syndicats de la CGT, c'est le lieu de démocratie pour le faire... C'est une occasion offerte pour des échanges d'idées ...Il permet la construction du rapport de force pour agir ensemble sur les lieux de travail...

En ce sens, chaque syndiqué-e, chaque syndicat doivent y prendre toute leur place. La première étape est celle du mandatement. Pour cela, et jusqu'au 15 novembre, vous devrez décider, en lien avec le secteur interprofessionnel qui va vous représenter lors du 50^{ème} congrès confédéral...

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

50^e Congrès Confédéral

Le 50^{ème} congrès confédéral est lancé. Il se déroulera du 18 au 22 mars 2013 à Toulouse. Le congrès de la CGT, **c'est le congrès des syndicats.**

1000 délégué-es CGT

vont débattre et prendre démocratiquement des décisions pour les années à venir,

décisions en ce qui concerne :

- ▶ l'orientation,
- ▶ les objectifs, la qualité de vie syndicale pour construire la CGT que les salarié-es attendent.

Pour notre Fédération Santé et Action Sociale 105 délégué-es

dont 2 délégué-es retraité-es, en fonction des FNI 2009, 2010 et 2011 payés au 31 août 2012. Les délégué-es issu-es des syndicats seront désigné-es dans une démarche concertée, par les syndicats, les USD, les Coordinations Régionales Santé Action Sociale et les Unions Départementales.

Les 2 mandats de retraité-es sont mis à la disposition de l'Union Fédérale des Retraités.

Afin que notre 50^{ème} congrès soit le plus représentatif possible, il convient de travailler aussi bien les dimensions **professionnelle qu'interprofessionnelle**, supposant des échanges utiles avec nos camarades dans les territoires (UD et Fédérations). Dans certains départements, les délégué-es représenteront les syndicats de notre champ professionnel et aussi des syndicats d'autres professions.

Le Comité Confédéral National des 1^{er} et 2 février 2012 a décidé :

▶ **une participation PARITAIRE Hommes/Femmes,**

il a décidé que :

▶ **20%** des délégué-es seraient des jeunes de moins de 35 ans et que les congressistes seraient le reflet des diversités d'origine et d'expérience dans la CGT.

Le Comité National Fédéral de mars a validé une première répartition géographique de 97 mandats en fonction du nombre de syndiqués actifs, FNI réglés.

Il a aussi validé les critères à prendre en compte pour construire nos délégations :

- ♦ 80 femmes et
- ♦ 17 hommes,
- ♦ 23 délégué-e-s de moins de 35 ans
- ♦ représentativité de tout notre champ fédéral, public, privé, sanitaire, social :
 - ↳ au moins 12 de l'action sociale privée,
 - ↳ 6 de l'action sociale publique et 12 de la santé privée.

Le tableau, page 3, correspond à la projection de ces critères dans les régions en fonction des FNI 2009 et 2010 payés à la fédération.

Les délégations régionales ne seront validées par la commission Mandats et Votes confédérale que si les critères sont respectés.

Pré-mandatement 50^e Congrès

| REGIONS | 2009 | 2010 | NBRE TOTAL MANDATS | F | H | - de 35 ans | *Action Sociale Privée | *Action Sociale Publique | *Santé Privée |
|----------------------|-------|-------|--------------------|-----------|-----------|-------------|------------------------|--------------------------|---------------|
| ALSACE | 1398 | 1389 | 2 | 2 | 0 | 0 | | | |
| AQUITAINE | 4019 | 4191 | 6 | 5 | 1 | 1 | 1 | | 1 |
| AUVERGNE | 2497 | 2608 | 4 | 3 | 1 | 1 | 1 | | 1 |
| BOURGOGNE | 1541 | 1633 | 2 | 2 | 0 | 1 | | | |
| BRETAGNE | 3582 | 3601 | 5 | 4 | 1 | 1 | 1 | | 1 |
| CENTRE | 1595 | 1613 | 2 | 2 | 0 | 1 | 1 | | |
| CHAMPAGNE ARDENNES | 1687 | 1863 | 3 | 3 | 0 | 1 | | | |
| CORSE | 403 | 431 | 1 | 1 | 0 | 0 | | | |
| FRANCHE COMTE | 888 | 952 | 1 | 1 | 0 | 0 | | | |
| ILE DE FRANCE | 10764 | 10810 | 15 | 13 | 2 | 4 | 1 | 1 | 1 |
| LANGUEDOC ROUSSILLON | 3445 | 3719 | 5 | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| LIMOUSIN | 1203 | 1175 | 2 | 2 | 0 | 0 | | | |
| LORRAINE | 2396 | 2329 | 3 | 2 | 1 | 1 | 1 | | 1 |
| MIDI PYRENNEES | 3714 | 4144 | 6 | 5 | 1 | 1 | 1 | | 1 |
| NORD PAS DE CALAIS | 4514 | 4763 | 7 | 6 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 |
| NORMANDIE | 2873 | 2980 | 4 | 3 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| PACA | 6255 | 6664 | 9 | 7 | 2 | 2 | 1 | | 1 |
| PAYS DE LOIRE | 3038 | 2988 | 4 | 3 | 1 | 1 | | | |
| PICARDIE | 1945 | 2021 | 3 | 2 | 1 | 1 | | | |
| POITOU CHARENTES | 2495 | 2587 | 4 | 3 | 1 | 1 | | | |
| RHONE ALPES | 6490 | 6748 | 10 | 8 | 2 | 2 | 1 | 1 | 2 |
| | | | 98 | 81 | 17 | 23 | 12 | 6 | 12 |

" Il ne s'agit que d'objectifs minimaux. Il est possible de mandater pour le privé sanitaire et social au delà des objectifs, tout en respectant les critères "jeunes" et "femmes".

Les syndicats doivent faire des propositions à leur USD, rapidement, sachant que les délégations devront être connues nominativement au plus tard le 12 novembre 2012, jour de la Commission exécutive fédérale qui validera la délégation. Les délégué-es pourront ainsi préparer le congrès avec tous les syndicats qu'elles/ils représenteront dans les meilleures conditions.



URGENT : Les syndicats qui n'ont pas encore réglé, via CoGÉTise, les FNI 2011 ont **jusqu'au 31 août 2012** pour s'en acquitter, afin que leurs syndiqués soient représentés au congrès.

Le nombre de voix dont disposera chaque syndicat sera calculé sur la base des cotisations réglées au **31 octobre 2012** au titre de l'exercice 2011. Ainsi, il est aussi urgent de reverser toutes les cotisations 2011 des syndiqué-es au plus vite.

Par conséquent, les syndicats qui n'auront versé aucune cotisation 2011 n'auront pas de voix au congrès et ne pourront donc pas proposer de délégué-es



Le mandatement étant départemental, voire régional, le financement devra être mutualisé dans le département et la région.



Loi du 20 août 2008 : Représentativité/obligations des syndicats

La loi du 20 août 2008, dite « de modernisation sociale » insère de nouvelles règles de représentativité pour les organisations syndicales. Celles-ci reposent sur 7 critères :

- ① Le respect des valeurs républicaines
- ② L'indépendance
- ③ La transparence financière
- ④ Une ancienneté d'au moins 2 ans dans le champ professionnel et géographique concernant le niveau de négociation. Cette ancienneté s'apprécie à la date du dépôt des statuts.
- ⑤ Une audience suffisante, établie selon les niveaux de négociation, selon les articles :
- L.2122-1 ; L.2122-5 ; L.2122-6 et L.2122-9 (10% aux résultats aux élections pour les syndicats).
- ⑥ L'influence, prioritairement caractérisée par l'activité et l'expérience.
- ⑦ Les effectifs d'adhérents et les cotisations.

La transparence financière s'apprécie sur 4 critères :

- ➔ l'établissement de comptes annuels (s'appelle aussi la tenue des comptes),
- ➔ La consolidation des comptes (éventuellement, mais intéresse peu de syndicats),
- ➔ L'approbation des comptes (+ certification si les recettes sont supérieures à 230.000 €),
- ➔ La publication des comptes, obligatoirement sur un site internet accessible à tout public.

Ces obligations constituent des contraintes supplémentaires pour les syndicats, mais elles ont l'avantage de nous astreindre à plus de rigueur et de travail collectif sur les questions financières.

Elles sont effectives depuis janvier 2009. Seule la publication des comptes a été différée, pour les syndicats, à l'exercice 2012.

A défaut de respecter cette obligation, le syndicat peut voir sa représentativité contestée.

Afin de faciliter le travail dans les syndicats, la CGT a construit un logiciel de comptabilité simplifiée qui est en phase de finalisation. Celui-ci a préalablement été testé dans des syndicats et dans des Unions Départementales.

Des formations de formateurs vont être organisées, fin août, afin d'aider les syndicats à utiliser ce logiciel.

La Fédération présentera au CNF de septembre la liste des camarades formés à l'utilisation de ce nouvel outil CGT qui fait le lien entre CoGiTiel et CoGÉTise